



FICHE TECHNIQUE 7260-723A

PERMINATOR TAPE Ruban de raccord de chevauchement

DESCRIPTION

PERMINATOR TAPE est un ruban autocollant utilisé lors de l'installation du pare-vapeur pour dessous de dalles PERMINATOR.

UTILISATIONS

PERMINATOR TAPE est employé pour sceller les raccords et les attaches des pare-vapeur aux semelles, saillies, etc.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Support stabilisé résistant aux effets de l'exposition aux U.V.
- Produit facile à ajuster.
- Maintient un scellement étanche sous tous les climats.

EMBALLAGE

PERMINATOR TAPE est offert en rouleaux de 101,6 mm (4 po) de large sur 55 m (180 pi) de long. (12 rouleaux/boîte).

RENDEMENT

Une boîte de ruban permettra de faire adhérer approximativement 10 rouleaux de PERMINATOR.

NORMES

- ASTM E 1643

DONNÉES TECHNIQUES

Épaisseur : 8 millièmes (0,2 mm)

APPLICATION

Préparation de la surface ... La zone d'adhésion de PERMINATOR TAPE devrait être exempte de poussière, saleté et humidité afin de permettre une adhérence maximale du ruban autoadhésif.

Scellement des joints/fixations à la semelle ... Tous les joints et raccords du pare-vapeur, qu'ils soient latéraux ou aux extrémités, devraient se chevaucher sur 15,2 cm (6 po) et être scellés avec PERMINATOR TAPE. La méthode d'installation la plus efficace consiste à placer PERMINATOR par-dessus la semelle et contre le mur vertical. PERMINATOR sera alors intercalé entre la semelle, le mur vertical et le plancher de béton coulé ce qui aidera à protéger la dalle de béton des sources d'humidité extérieures une fois celle-ci mise en place.

Figure 1 : See below

Scellement des saillies ... Faire une entaille autour des tuyaux, conduits, barres d'armature et ouvertures pour fils électriques afin de placer la couche initiale de pare-vapeur. Pour protéger davantage la dalle de béton des sources d'humidité extérieures, prendre un morceau de retardateur de vapeur et le fixer autour de la saillie à l'aide d'un collier.

1. Découper un morceau de PERMINATOR d'au moins 30,5 cm (12 po). La longueur devrait être égale à une fois et demie la circonférence du tuyau. Découper des languettes sur la moitié de la largeur du film à l'aide d'un couteau à couvreur ou de ciseaux.

*Figure 2 : 1,5 fois la circonférence du tuyau
Minimum 12 po
Couper la moitié de la largeur*

2. Enrouler le collier autour du tuyau et le coller à l'aide du ruban adhésif; coller ensuite entièrement les languettes sur la couche inférieure de PERMINATOR.

*Figure 3 : PERMINATOR TAPE
PERMINATOR
Béton
Collier de PERMINATOR*

Si le pare-vapeur a été endommagé au cours ou après l'installation, il sera nécessaire de le réparer. Découper un morceau de pare-vapeur suffisamment grand pour recouvrir tous les endroits endommagés sur une largeur d'au moins 152 mm (6 po) dans toutes les directions. Enlever la poussière, la saleté et l'humidité des zones à coller. Fixer toutes les bordures à l'aide de PERMINATOR TAPE.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

07 26 16 : Retardateurs de vapeur en dessous du sol

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

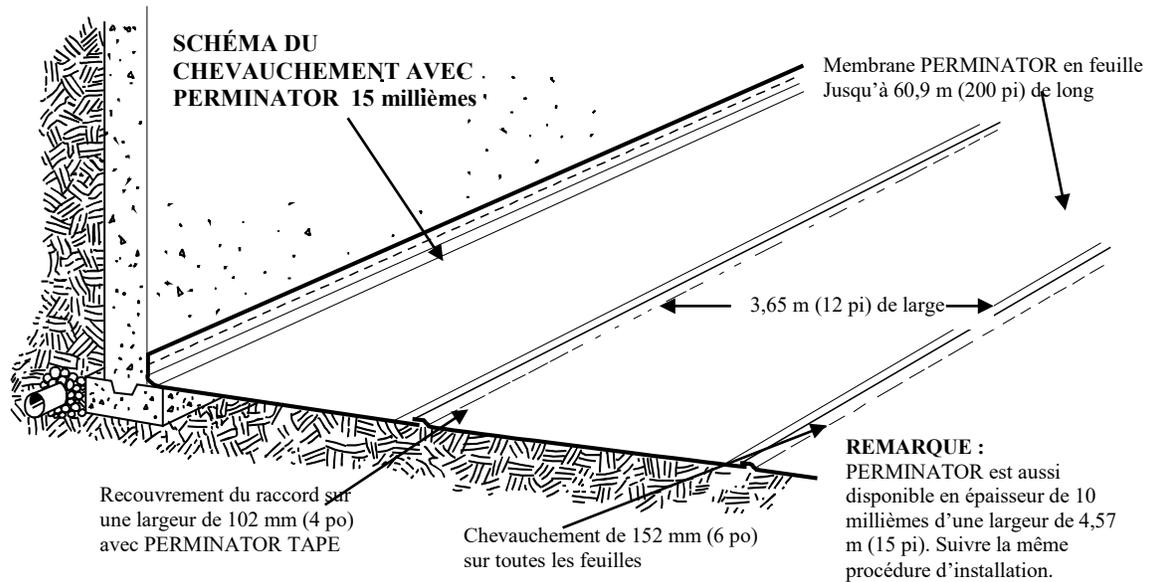
- EA2: Performance énergétique minimale
- EA2: Optimisation de la performance énergétique
- MRc9: Gestion des déchets de construction et de démolition

Pour la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter : www.wrmeadows.com

W. R. MEADOWS DU CANADA

70 Hannant Court, Milton, ON L9T 5C1
21 Steambank Ave., Sherwood Park, AB T8H 1N1
(800) 342-5976
Montreal Sales: (514) 865-2406

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /
Sherwood Park, AB
www.wrmeadows.com
info@wrmeadows.com



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMEES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute déféctuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou de dessin.